

Provinciaux n'ont plus de dépôt de diplômes, comme cela avait lieu autrefois.

3° Indiquer clairement dans cette demande les noms du diocèse, de la localité, et du titulaire ou patron de la paroisse où la confrérie doit être érigée.

4° Mentionner également les noms et prénoms du prêtre, régulier ou séculier, qui sera chargé par le Rme Maître général de faire l'érection. Au cas où le prêtre désigné en serait empêché, il faudrait faire connaître les noms et prénoms de celui qui serait appelé à le suppléer.

5° Ni le diplôme du Général, ni les Lettres testimoniales de l'Evêque n'érigeant la confrérie, mais permettant seulement de l'ériger, il faudra, ces deux pièces reçues, procéder enfin à l'acte d'érection. Nous en donnerons, dans le Formulaire, le cérémonial complet.

II. Bien qu'il suffise pour la validité de l'érection, de prononcer la seule formule, *Ego Frater*, etc., il convient de donner à cet acte important le plus de solennité possible. Il serait bon de le faire coïncider avec une fête, et d'y préparer les fidèles par quelques jours de prédication.

1° L'érection doit toujours être accompagnée d'une prédication sur le Rosaire, *mediante prædicatione*. L'omission de ce point ne rendrait cependant pas l'érection invalide, mais bien certainement illicite.

2° Tout prêtre délégué reçoit de ce fait le pouvoir d'aggréger à la confrérie et de bénir les chapelets, dans la localité où se fait l'érection, pendant les huit jours qui la suivent.

3° Celui qui fait l'érection ne doit jamais omettre d'annoncer publiquement le Directeur nommé par le Général, ni de désigner publiquement aussi la chapelle et l'autel qui seront désormais affectés à la confrérie.

4° Enfin il devra réexpédier à Rome, au Maître général, régulièrement signée et datée, la feuille imprimée qui avait été envoyée en même temps que le diplôme, sous ce titre : *Instrumentum peractæ erectionis*. C'est le procès-verbal de l'érection ; avant d'être renvoyé à Rome, il aura dû être transcrit en tête du registre de la confrérie.

(A suivre.)

---